

LE COOPÉRATEUR

REDACTION - ADMINISTRATION
Cours Fénelon, PÉRIGUEUX - Tél. 412

DE LA DORDOGNE

Organe de la COOPÉRATIVE AGRICOLE DÉPARTEMENTALE

(Anciennement PERIGORD-LIMOUSIN)

■ Organe Mensuel - Troisième Année

■ Numéro 10 — 3 Octobre 1950 —

COOPÉRATIVE DE STOCKAGE PÉRIGORD-LIMOUSIN

CONVOCATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Le quorum n'ayant pas été atteint et les Assemblées de Section convoquées le Lundi 14 Août 1950 à 10 heures n'ayant pu être valablement tenues, de nouvelles assemblées générales auront lieu le samedi 21 Octobre, aux lieux et heures ci-après :

PÉRIGUEUX — au Siège, 2, Cours Fénelon, à 10 h.

NONTRON — à la Mairie, à 10 h.

MAREUIL — à la Mairie, à 14 h.

THIVIERS — à la Mairie, à 10 h.

BELVES — à la Mairie, à 10 h.

avec le même ordre du jour.

Ces assemblées seront tenues valablement, quel que soit le nombre des présents.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

Le quorum n'ayant pas été atteint, et les Assemblées de section convoquées le Lundi 14 Août 1950 à 11 heures, n'ayant pu être valablement tenues, de nouvelles assemblées générales auront lieu le samedi 21 Octobre aux lieux et heures ci-après :

PÉRIGUEUX — au siège, à 11 h.

NONTRON — à la Mairie, à 11 h.

MAREUIL — à la Mairie, à 15 h.

THIVIERS — à la Mairie, à 11 h.

BELVES — à la Mairie, à 11 h.

avec le même ordre du jour.

Ces assemblées seront tenues valablement, quel que soit le nombre des présents.

A PROPOS DE L'ÉCHANGE BLÉ de SEMENCE BLÉ de MEUNERIE

A la suite d'une information de la radio, relative à la possibilité pour les producteurs d'avoir du blé de semence au prix du blé de meunerie, nous sommes questionnés journallement.

Voici à peu près de quoi il s'agit. Vers le 30 Août, le Ministère a décidé de mettre à la disposition des cultivateurs de certains départements, dont la Dordogne, du blé de reproduction, avec une subvention représentant à peu près la différence entre le prix de cette reproduction et celui du blé de meunerie. Ce blé de semence sera délivré sous certaines conditions au cultivateur : celui-ci serait tenu de le semer dans des conditions telles qu'il puisse l'an prochain récolter une variété suffisamment pure pour être utilisée comme blé de multiplication. D'ailleurs, le blé serait contrôlé sur pied par la D.S.A., et le producteur devrait à la récolte livrer la totalité de celle-ci à l'organisme stockeur, qui en aurait fourni la semence. Ce serait, en définitive, sa récolte de l'an prochain qui serait échangée à d'autres cultivateurs pour du blé de meunerie.

Comme on le voit, l'opération ne peut porter cette année que sur des tonnages limités, puisque les blés de semence qui sont livrés sont destinés à faire du blé de multiplication l'an prochain. D'autre part, ainsi que nous venons de le dire, l'acheteur du blé de reproduction fourni par le Ministère cette année, devra se plier au moins aux règles les plus élémentaires en matière de production de semence, de façon à pouvoir fournir à la récolte et aux battages, du blé de qualité et d'une pureté variétale suffisante.

Ce sont les seuls renseignements que nous pouvons donner, et nous ne les donnons qu'avec les plus expresses réserves. Au moment de donner le journal à l'impression, nous avons en effet essayé d'obtenir des précisions, cela n'a pas été possible.

Quoi qu'il en soit, nous sommes actuellement sans nouvelles du blé de reproduction qui nous a été attribué. Nous serai-t-il livré, et le sera-t-il suffisamment tôt ? C'est une question à laquelle nous ne pouvons répondre.

Coopérative de Stockage et de Vente « PÉRIGORD-LIMOUSIN »

Assemblée Générale Plénière Ordinaire

CONVOCATION

Les délégués de sections élus aux assemblées du 21 Octobre, sont priés d'assister à l'Assemblée générale plénière ordinaire, qui se tiendra le Samedi 4 Novembre, à 10 heures, au Siège social, 2, Cours Fénelon, à PÉRIGUEUX.

ORDRE DU JOUR :

- 1^e) Rapport du Conseil d'Administration ;
- 2^e) Rapport des Commissaires aux comptes ;
- 3^e) Approbation des comptes de l'exercice 1948-49 ;
- 4^e) Fixation de la valeur des parts sociales et de l'intérêt de ces dernières ;
- 5^e) Admission de nouveaux sociétaires ;
- 6^e) Election des commissaires aux comptes ;
- 7^e) Autorisation au Conseil d'emprunter ;
- 8^e) Nomination du Conseil d'Administration :

Sont rééligibles :

MM. de CUMOND, à Boulazac, SAINT-MARTIN à Boulazac, de PRESLE à Cherveix-Cubas, BREGEGERE à Condat-sur-Vézère, ROSSIGNOL à Thiviers, BLANCHOU à La Coquille.

A posé sa candidature :

M. JACQUINET, à Coulounieix.

Ont été désignés par les Assemblées Générales des anciennes coopératives de NONTRON et MAREUIL (fusionnées) :

MM. LAFOREST à Nontron, BOURRINET à Javerlhac, JARDY à Champéau, pour la première, et

MM. PICHON à Mareuil, LACROZE à Vieux-Mareuil, GARENNE à Beaussac, SERRE à La Rochebeaucourt pour la deuxième.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE PLÉNIÈRE EXTRAORDINAIRE

Les délégués de sections élus aux assemblées du 21 Octobre, sont priés d'assister à l'assemblée générale plénière extraordinaire qui se tiendra au Siège social, 2, Cours Fénelon à Périgueux, le Samedi 4 Novembre à 11 heures.

Ordre du jour :

Régularisation de la situation résultant de la fusion des Coopératives de NONTRON et MAREUIL-SUR-BELLE avec la Coopérative « PÉRIGORD-LIMOUSIN »

- 1^e) Approbation des statuts de la Société élargie ;
- 2^e) Approbation des bilans respectifs des trois organismes avant la fusion et du bilan de départ de la Société élargie.

POMMES DE TERRE de semence

D'une façon générale, les exploitants de la Dordogne achètent leurs plants de pommes de terre trop tard. Ils ne commencent à s'approvisionner qu'à partir de Mars, quelques jours, ou dans les meilleurs cas, quelques semaines avant la plantation.

Les journaux, les revues agricoles, les organismes officiels, ne cessent de leur dire que cette méthode n'est pas la bonne, et l'expérience l'a prouvé, surtout pour la dernière campagne où le plant de bonne qualité a fait défaut. Il a été rare, mais les distributeurs du

département auraient pu en avoir, à condition de le commander et de le recevoir assez tôt. En ce qui concerne la Coopérative départementale, celle-ci a suffisamment de relations avec les grandes Coopératives productrices de Bretagne et du Nord, pour en avoir

sa part, mais à condition d'acheter le plant quand il est disponible, c'est-à-dire en Novembre-Décembre, avant les grands froids.

Malheureusement, il n'est pas possible de stocker de gros tonnages de plants de pommes de terre de semence en Décembre pour

Prix des Céréales pour la CAMPAGNE 1950-51

1 ^e) Prix :	Prix de taxe	Poids spécifique moyen
BLE	2.600	74,500 à 75,499
SEIGLE	2.000	70,500 à 71,499
AVOINE	1.650	47,500 à 48,499
ORGE	1.750	68 à 68,499

Le prix moyen net du blé payé aux producteurs, rendu magasin de stockage, sera le prix de base diminué de certaines taxes au profit de l'Etat, versées aux Contributions :

- 1^e) De la taxe de statistique de 24,75 ;
- 2^e) De la taxe permanente dégressive de 13,75 ;
- 3^e) De la cotisation de résorption variant suivant les quantités livrées. Cette cotisation est applicable au-dessus de 50 quintaux.

Le prix moyen net des autres céréales payé aux producteurs, rendu magasin de stockage, sera le prix de base diminué de la taxe de statistique de 24,75. Il n'est pas question comme pour le blé, de la taxe permanente dégressive et de la cotisation de résorption.

En ce qui concerne la cotisation de résorption, elle sera retenue à chaque cultivateur dont les livraisons dépassent 50 quintaux. Un barème est établi par tranche de 25 quintaux. Ainsi, pour une livraison de 100 quintaux, la cotisation sera ainsi décomptée :

- 50 premiers quintaux, pas de retenue ;
25 quintaux suivants, c'est-à-dire de 51 à 75, retenue de 15 francs par quintal ;
25 derniers quintaux, c'est-à-dire de 76 à 100, retenue de 30 francs au quintal.
(Voir suite en 2^e page)

les vendre en Mars, question de financement et surtout de conservation.

Les quelques essais que nous avons faits, car nous en avons faits, se sont soldés par de lourdes pertes. Mais ce que ne peut pas faire une Coopérative ou un négociant pour un wagon ou pour des centaines de tonnes, le cultivateur peut le faire, lui, pour quelques quintaux ou même pour quelques tonnes. En achetant sa semence avant l'hiver, il la paiera moins cher d'une façon générale ; il pourra trouver les variétés dans les classes et les origines qu'il voudra, car, à ce moment-là, il pourra choisir. Il aura de la perte en poids au moment de la plantation, c'est entendu, mais par l'élimination des plants malades ou de mauvaise germination, il ne plantera que des tubercules éprouvés, dont il sera sûr. Tandis qu'en achetant quelques jours avant la plantation, il sème les mauvais avec les bons.

Nous insistons donc auprès de nos adhérents pour que, dès à présent, ils fassent part de leurs besoins à nos gérants. Ceux-ci commanderont tout de suite, s'ils sont assurés de vendre aussitôt.

ACHETEZ vos ENGRAIS de bonne heure...

Nous ne saurions trop conseiller aux adhérents de la Coopérative départementale de faire leurs achats en engrains azotés le plus tôt possible. Les prix de ces derniers ne sont pas encore connus. Malgré cela, les usines ont déjà commencé à livrer. Les conditions d'achat en morte saison sont cette année particulièrement intéressantes : quel que soit le prix qui sera fixé, le prix maximum sera atteint en Janvier et restera en vigueur jusqu'à la fin de la campagne. Des primes de morte saison, respectivement de 5, 3 et 1,50 %, sont prévues pour les livraisons faites en Octobre, Novembre, Décembre.

A peu près tous les dépôts de la Coopérative départementale ont été approvisionnés ou vont l'être incessamment en sulfate d'ammoniaque. Nous invitons les cultivateurs à faire leurs achats dès à présent : c'est leur intérêt.

Les supers atteignent avec Septembre et Octobre leurs prix les plus élevés pour la campagne. Pour Novembre et Décembre, considérés comme mois de morte saison, il y aura une diminution d'environ 25 francs aux 100 kilos, puis de Janvier à fin Avril, les prix d'Octobre seront à nouveau pratiqués.

Le Gérant : P. SIMEON

IMP. DU SARLADAIS
4, Rue de la Charité, 4 - Sarlat

PRIX DES CÉRÉALES pour la Campagne 1950-51

(Suite de la 1^e page)

Lorsqu'un producteur de blé fera plusieurs livraisons, l'organisme stockeur devra tenir compte des livraisons antérieures pour retenir cette cotisation.

2) Bonification - Réfaction :

Bonification : Pour le blé, des bonifications pour poids spécifique sont prévues à partir de 75,500. Elles sont de 13 francs par tranche ou fraction de tranche de 500 grammes.

Réfaction : Peuvent donner lieu à réfaction :

- a) le poids spécifique ;
- b) les impuretés ;
- c) le blé cassé ;
- d) les graines étrangères nuisibles ou non nuisibles ;
- e) le blé carié, etc...

a) **Poids spécifique :** 13 francs par tranche ou fraction de tranche de 500 grammes, au-dessous de 74 kilos 500 ;

b) Impuretés :

- moins de 2 % : néant ;
- de 2,01 à 3 % : 26 francs par quintal ;
- de 3,01 à 4 % : 52 francs par quintal ;
- de 4,01 à 5 % : 78 francs par quintal.

c) Blé cassé et petits grains :

- moins de 5 % : néant ;
- de 5,01 à 6 % : 10 francs par quintal ;
- de 6,01 à 7 % : 20 francs par quintal.

d) **Graines étrangères non nuisibles utilisables pour l'alimentation du bétail :**

- moins de 2 % : néant ;
- de 2,01 à 3 % : 10 francs par quintal ;
- de 3,01 à 4 % : 20 francs par quintal, etc...

d) Graines nuisibles à ail :

- de 5 à 10 grammes d'ail par quintal : 10 francs ;
- de 10 à 40 gr. d'ail p. quint. : 20 francs ;
- de 41 à 100 gr. d'ail par quintal : 30 francs, etc...

e) Blés cariés, boutés, mouchetés ou charbonnés :

Faiblement avec légère odeur de pourri : 14 à 36 francs aux 100 kgs. Moyennement, avec forte odeur de pourri : 36 à 72 francs aux 100 kgs. Fortement avec très forte odeur de pourri : 72 à 120 francs aux 100 kgs.

f) Blés piqués et charançonnés :

- Moins de 2 % : néant ;
- de 2,01 à 5 % : 10 francs aux 100 kgs ;
- de 5,01 à 10 % : 20 francs aux 100 kgs.

3) **Transport :** Les frais de transport de la ferme au magasin de stockage restent comme les années précédentes à la charge du producteur.

4) **Sacherie :** Nous vous avons signalé sur le Coopérateur de la Dordogne du 25 Juillet, qu'ayant réalisé un petit stock de sacherie, nos magasiniers pouvaient vous prêter la sacherie pour livrer vos blés. Nous vous rappelons que vous ne devez pas la garder trop longtemps. Dans tous nos magasins, vous trouverez un bordereau de remise de sacherie. Ce bon devra porter la quantité de sacs prêtés par nos magasiniers, et devra être remis lors de la livraison de ce blé. A chaque livraison, le nombre de sacs remis devra correspondre au nombre prêté. Tout manquant sera facturé par la Coopérative de Stockage au prix normal.

5) **Frais de gestion :** Comme pour la campagne précédente, nous ne retiendrons pas de frais de gestion. Nous pensons que nos adhérents comprendront l'effort fait par la Coopérative de stockage pour diminuer le plus possible les frais et payer le blé à son prix le plus élevé.

6) **Acquit :** Nous vous signalons que toutes les livraisons de céréales (blé ou céréales secondaires), devront toujours être accompagnées d'un acquit 937, cet acquit devant servir de titre de mouvement entre la ferme du livreur et le magasin de stockage.

En potassiques, pour l'approvisionnement en sylvinites double et normale, les prix n'ont guère changé par rapport à l'an dernier.

Par contre, pour ce qui est des scories, la situation est pire qu'elle ne l'a jamais été depuis la Libération. Nous en sommes, en effet, revenus au contingentement, et la Dordogne, qui est considérée comme ayant reçu plus que sa part de Mai à Septembre, ne touchera rien pour le quatrième trimestre 1950. Les livraisons ne reprendront, sauf imprévu, qu'à partir de Janvier. Il faut donc se rabattre sur les scories potassiques. Nous questionner ou questionner nos gérants.

La Situation Agricole au 1^{er} Septembre 1950 :::

BLÉ

Dans quelques départements de grosse production tels que l'Aisne, l'Oise, le Pas-de-Calais, l'Yonne, qui avaient souffert de la verve et de l'échaudage, les battages ont révélé des rendements légèrement supérieurs aux évaluations faites au 1^{er} Août. Pour l'ensemble du territoire, l'estimation de la récolte se trouve portée à 73.300.000 quintaux au 1^{er} septembre, contre 70.800.000 quintaux au 1^{er} août.

L'utilisation des moissonneuses-batteuses s'est encore sensiblement développée cette année, et s'est révélée très satisfaisante dans les champs versés.

POMMES DE TERRE

Le développement des attaques du mildiou a provoqué des dégâts assez importants, notamment sur la Bintje, qui mourut à la conservation des tubercules. Les rendements sont faibles dans les départements ayant souffert de la sécheresse, notamment dans le Sud-Ouest et le Midi ; mais la récolte est satisfaisante dans les départements de grosse production du Nord et de la Bretagne, ainsi que dans l'Est et le Nord-Est.

Dans l'ensemble, les évaluations faites au 1^{er} Août (118 millions de quintaux), seront certainement atteintes ou dépassées et la récolte sera très supérieure à celle de l'an dernier.

MAIS

La récolte de maïs sera très

inégale : médiocre dans les départements ayant eu à souffrir de la sécheresse : Lot, Tarn, Gers ; au contraire, très satisfaisante dans les régions suffisamment arrosées : c'est ainsi que dans l'Est et le Nord-Est, on s'attend à une très bonne récolte ; dans la région méditerranéenne, les rendements seraient aussi assez bons.

Pour l'ensemble de la France, la récolte sera beaucoup plus élevée que celle de l'an dernier, qui avait été anormalement faible : 3.200.000 quintaux en 1950 au lieu de 1 million 900.000 quintaux en 1949.

Contrairement à ce qu'on craignait le mois dernier dans certains départements, les maïs hybrides semblent, d'une façon générale, avoir beaucoup mieux résisté à la sécheresse que les maïs du pays.

AVOINE

Les rendements sont très irréguliers, mais dans l'ensemble ils restent supérieurs à ceux de l'an dernier. La récolte au 1^{er} septembre reste estimée à environ 32.000.000 de quintaux, comme l'an dernier, malgré une réduction des surfaces consacrées à cette culture de 140.000 hectares. Cette diminution de surfaces ne cesse d'ailleurs de s'accentuer depuis la guerre ; elle est surtout sensible dans le Nord et la région parisienne, c'est-à-dire dans les régions où les chevaux perdent de plus en plus d'importance dans la traction des machines agricoles.

SUPERAM ENGRAISCOMPLEXE ST-GOBAIN

AGRICULTEURS,
salez vos fourrages
ÉLEVEURS,
mettez à la disposition
de vos animaux des
BRIQUETTES
— DE SEL —

Renseignements :

COMPAGNIE DES SALINS DU MIDI
ET DES SALINES DE DJIBOUTI

AGENCE DE BORDEAUX

30 bis, Cours du Maréchal Foch



LES ENGRAIS PHOSPHATÉS
apportent au sol
et aux plantes cultivées
Le PHOSPHORE
élément vital
SUPERPHOSPHATE DE CHAUX
SCORIES THOMAS
PHOSPHATES MOULUS